

**CONSTRUCTION DE 102 LOGEMENTS LLS « IBIS VERT »
CRIQUE ANGUILLE TR 2 à MATOURY
Travaux de VRD**

1. Pouvoir Adjudicateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU Cedex
Téléphone : 0594 32 10 34
Télécopie : 0594 32 29 95

2. Procédure de passation

Marché sur appel d'offres ouvert.

L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire en application des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics.

3. Objet de la consultation

Réalisation des travaux de VRD relatifs à la construction de 102 Logements Locatifs Sociaux, répartis en sept bâtiments collectifs de type R+2, dans le cadre de l'aménagement de la tranche 2 de Crique Anguille à MATOURY.

Cette opération est situé sur l'îlot 5 (parcelle 1429) de cette tranche de travaux.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation et sont répartis en trois (3) lots qui seront traités par marchés distincts :

- **Lot n°1 : Terrassements / Voirie**
- **Lot n°2 : Assainissement EU / EP**
- **Lot n°3 : Réseaux souples**

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.
Les offres variables sont strictement interdites.

4. Variantes – Options

Le marché est ouvert aux variantes.

5. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est décomposé au "2-7 - *délai de réalisation*" du Règlement de la Consultation.

6. Date prévisionnelle de début des travaux

- 4ème trimestre 2018 pour la phase 1 (terrassements préliminaires du lot 1)
- 3ème trimestre 2020 pour la phase 2.

7. Justificatifs à produire / conditions de participation

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

Niveau spécifique minimal exigé : tel que mentionné dans le Règlement de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

8. Critères de jugement

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

1. Valeur technique (capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) ; pondération : 50%
2. Prix ; pondération : 50%

9. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Groupement solidaire.

10. Modalités de financement / paiement

Voir documents de la Consultation

11. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appel d'offres

Le dossier de consultation est disponible :

. sous forme électronique, sur le site <http://simko973.e-marchespublics.com> après inscription sur cette plate-forme de dématérialisation,

. sur support papier remis contre paiement d'une valeur de cinquante (50) euros par dossier pour frais de reprographie, par chèque libellé au nom de la S.IM.KO.

Ces documents sont à retirer à l'adresse ci-dessous:

ATP (Atelier technique de projets)
Mont Lucas 1 BAT G – RDC - 97300 CAYENNE
Téléphone: 0594 38 33 28
Portable : 0694 26 41 24

Les réservations pourront être réalisées dès parution du présent avis en adressant une demande à ATP au 0594 38 33 28 ou par mail à atel.tech.pro@wanadoo.fr . Tout retrait de dossier devra avoir fait l'objet d'une commande écrite.

Par ailleurs, tous frais éventuels d'envoi de dossier seront à la charge du candidat.

12. Date limite de réception des offres

Mardi 07 août 2018 à 12 heures.

13. Adresse où les offres doivent être transmises (uniquement sur support papier) :

Monsieur le Directeur Général
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU CEDEX

14. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

15. Renseignements d'ordre administratif et technique

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU Cedex
Téléphone : 0594 32 10 34
Télécopie : 0594 32 29 95

16. Renseignements d'ordre technique

GTI
517 i, Route de Suzini
97354 REMIRE-MONTJOLY
Téléphone : 0594 35 18 10
Télécopie : 0594 35 18 53

17. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Cayenne – 7, avenue du Général de Gaulle – 97300 CAYENNE – Téléphone : 05 94 29 76 30.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

18. Organes de publication

- . BOAMP
- . JOUE
- . JAL France Guyane
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site internet www.simko.fr

19. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion

Lundi 25 juin 2018